

**APPEL A  
PROJET  
2022**

## MOBILITE ENTRANTE RAYONNEMENT ACADEMIQUE ET SCIENTIFIQUE Notice

### Date limite de réponse

La date limite de retour de la fiche-réponse à l'appel à projet Mobilité entrante Rayonnement académique et scientifique au titre des Relations internationales est fixée au **lundi 14 février 2022** délai de rigueur. Seules les fiches-réponses complètes et signées par le responsable du laboratoire d'accueil et le directeur du département seront prises en compte. Fiche-réponse à retourner à [relations-internationales@upf.pf](mailto:relations-internationales@upf.pf)

### Cadre général

Le principe de ce dispositif consiste à inviter des chercheurs ou enseignants-chercheurs étrangers reconnus dans leur domaine pour participer au rayonnement international de l'université et consolider nos partenariats pédagogiques et/ou de recherche.

L'accueil des collègues doit être défini sur la période allant de mars 2022 jusqu'à la fin de l'année 2022, dans le respect du calendrier des opérations budgétaires et comptables.

Les collègues proposés devront participer à des ateliers ou des conférences et fourniront un rapport détaillé de leur mission.

Au total **2 bourses** de mobilité entrante sont à pourvoir, pour des **personnalités étrangères**.

Pour plus d'informations, contacter les RI : [relations-internationales@upf.pf](mailto:relations-internationales@upf.pf) / Tél : 40.803.931

### Conditions d'accueil

L'accueil est prévu pour une durée d'une à 2 semaines. Il comprend : la prise en charge des billets d'avion, et l'hébergement à la résidence internationale.

Le montant maximum alloué par missionnaire est fixé à 350 000 XPF. Dans le cas d'une mission plus longue le complément de financement est à la charge du département ou du laboratoire demandeur.

### Critères d'évaluation

- Existence d'une coopération ou d'un projet de coopération internationale entre l'UPF et l'établissement d'origine de l'invité,
- Renforcer la coopération pédagogique et scientifique avec des établissements d'enseignement supérieur implantés dans la **zone Asie Pacifique**,
- Qualité du projet d'accueil (convention entre laboratoires ou équipes de recherche, co-diplomation, transferts de diplôme, cotutelle internationale de thèse, universités d'été, formation des enseignants, etc.) ;
- Qualité du dossier scientifique du candidat ;
- Retombées durables pour l'UPF.

Sont exclus les missions d'enseignement (voir budget des départements) ou les déplacements dans le cadre d'un colloque, ou d'un programme de recherche ne concernant qu'un seul chercheur (relevant du budget des laboratoires).

La sélection sera réalisée dans le respect des équilibres entre les départements et les laboratoires (avec une nécessité de rotation dans le temps).

## Dossier de demande

Le dossier de demande sera constitué de :

- La **fiche réponse** dûment complétée comportant un argumentaire, visant à présenter le projet d'accueil et l'intérêt qu'il représente pour l'université ;
- Le **CV détaillé** du collègue invité, faisant l'objet de cette demande ;
- Une copie du **Passeport**.

## Infos COVID

Les missions devront être organisées dans le respect des règles sanitaires en vigueur telles que définies par les autorités du pays.

- Conditions d'entrée en Polynésie française : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Dossiers/Information-COVID-19/Conditions-d-entree-en-Polynesie-francaise>
- Mesures Sanitaires sur le territoire : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Dossiers/Information-COVID-19/Mesures-sanitaires>

